

ADMISSION A L'INTERNAT DU COLLEGE LUCIE AUBRAC A VILLEMANDEUR

Note à l'attention des parents des élèves

L'internat peut accueillir 20 filles et 20 garçons, issus principalement des communes de l'agglomération montargoise et des cantons voisins (Ferrières en Gâtinais, Courtenay, Château-Renard, Châtillon Coligny, Lorris, Bellegarde et Beaune la Rolande). L'internat accueille également des élèves admis en section sportive handball.

L'objectif de l'internat est d'offrir à certains élèves le cadre susceptible de favoriser leur scolarité notamment lorsque les parents ont de fortes contraintes professionnelles liées à des temps de trajets importants domicile/travail. **Il ne s'agit en aucun cas d'un internat de type éducatif.**

Si vous souhaitez demander une inscription à l'internat pour votre enfant, un dossier de candidature est à retirer à partir du 18 mars 2021 :

- auprès de l'établissement ou de l'école actuellement fréquenté, (collège Picasso Châtelet/Lonjumeau)
- en téléchargement sur le site de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret :
(http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden45/espace_eleves_et_familles/)
- surdemande par courrier à la division des élèves (direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret – 19 rue Eugène Vignat – 45043 Orléans CEDEX 1).

Le dossier doit être rempli avec le plus grand soin, toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées et les motifs clairement exposés.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- les contraintes d'horaires professionnelles attestées des parents,
- les situations familiales particulières,
- les parcours scolaires particuliers.

Le dossier doit être remis au chef d'établissement ou au directeur de l'école fréquenté par votre enfant le 19 avril 2021 au plus tard.

Toutes les demandes seront étudiées attentivement par une commission présidée par le directeur académique ou son représentant qui se réunira lieu le **19 mai 2021**.

Suite à la commission, des entretiens seront organisés au collège Lucie Aubrac.

Vous serez informés par courrier de la décision du directeur académique des services de l'Education nationale.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

L'internat au collège constitue un apprentissage à la vie en collectivité.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce choix peut ne pas être anodin pour les élèves les plus jeunes, car il peut être vécu comme une rupture importante par rapport à la vie familiale.

L'élève doit donc être volontaire pour intégrer l'internat, sinon il n'en tirera aucun bénéfice.

L'internat offre avant tout un cadre fixe avec des horaires réguliers et une aide au travail qui ne pourra être efficace que si l'élève montre une réelle volonté de progresser et de se faire aider.

Pour information : Tarif annuel 2021 de l'internat : 1537 euros.

Un élève boursier, selon l'échelon, peut prétendre à une prime d'internat d'un montant de 258 euros, 276 euros ou 297 euros annuels qui viendra en déduction des frais d'internat.

Pour mémoire, un élève boursier perçoit, selon l'échelon de la bourse au collège, 35 euros, 98 euros ou 153 euros par trimestre.